

La cour administrative d'appel de Paris a confirmé hier jeudi 16 novembre le retrait de l'habilitation pour l'ONG Anticor de porter plainte au nom de l'intérêt général en matière de délinquance financière et de lutte contre la corruption.



Agence France-Presse 

@afpfr

**LES RÉPLIQUES**

La Cour administrative d'appel de Paris a confirmé